

# EACPA REGLES DE REMBOURSEMENT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025 AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE HORS STADE TOUTES CATEGORIES AVEC QUALIFICATION

*Ces règles de remboursement ne concernent pas les athlètes des sections de Magny-en-Vexin et de Novo.*

## CATEGORIES CADETS/JUNIORS/ESPOIRS

- Tous les athlètes Cadets/Juniors/Espoirs qualifiés sont pris en charge par le club.
- Le déplacement est organisé transport/ hébergement/restauration avec un entraîneur accompagnateur pour l'ensemble des athlètes qualifiés

## SENIORS ET TOUTES CATEGORIES MASTERS

Les athlètes qualifiés seront remboursés dans la limite de 10 athlètes.

Au-delà de 10 athlètes, c'est un montant forfaitaire de remboursement basé sur le nombre d'athlètes total désirant participer aux championnats qui sera décidé par le Bureau.

Pour être remboursés, les athlètes qualifiés devront en informer la direction du club au minimum 15 jours à l'avance.

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Les athlètes organisent eux-mêmes leur déplacement
- Etablir une note de frais individuelle accompagnée de tous les justificatifs à adresser dans un délai de 30 jours maximum suivant la compétition (toutes les notes de frais doivent être adressées avant le 31 Août, date de clôture de l'exercice fiscal)
- Aucun coach ou accompagnateur ne sera pris en charge

### TRANSPORT

- Déplacement en voiture personnelle, trajet en covoiturage remboursé sur la base de 4 personnes par véhicule (ou en fonction du nombre total de participants, exemples 9 à 10 3 véhicules, 5 à 8/2 véhicules, 1 à 4/1 véhicule)
- Utilisation d'un minibus du club quand il est disponible à réserver au secrétariat du club, Dans ce cas, sauf exception à déterminer à l'avance, les voitures personnelles ne seront pas remboursées.
- Utilisation de l'application Mappy depuis Cergy jusqu'au lieu de la compétition pour déterminer le kilométrage, en ajoutant le type de véhicule et le carburant utilisé, le remboursement se fera sur la base des péages et des frais d'essence donnés par l'application
- Déplacement en train AR 2<sup>nd</sup> classe, remboursement du billet de train dans la limite de 100 €

### HEBERGEMENT/RESTAURATION/FRAIS D'INSCRIPTION

- Aucun frais d'hébergement ou de restauration ne sera pris en charge quand la compétition est à moins de 200 kms de Cergy
- Prise en charge d'une nuit d'hébergement quand la compétition est à plus de 200 kms de Cergy dans la limite de 80 € petit déjeuner inclus
- Restauration, prise en charge d'un repas lorsque la compétition est à plus de 200 kms de Cergy dans la limite de 25 €
- Frais d'inscription plafonnés à 25 €